



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX  
PRESTATIONS DE FABRICATION DU  
MAGAZINE VINCENNES INFO - LOT 2  
FOURNITURE DU PAPIER, IMPRESSION,  
FAÇONNAGE ET LIVRAISON PASSE AVEC LA  
SOCIETE IMPRIMERIE DE COMPIEGNE.**

**DÉCISION N° AU-18-189  
EN DATE DU 22 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 66 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 26 mars 2017 relatif à la fabrication du magazine Vincennes Info ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2017 attribuant l'accord-cadre relatif aux prestations de fabrication du magazine Vincennes Info - Lot n°2 Fourniture du papier, impression, façonnage et livraison, à la société IMPRIMERIE DE COMPIEGNE qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société IMPRIMERIE DE COMPIEGNE sise 2 avenue Berthelot, ZAC des Mercières, BP 60524, 60205 COMPIEGNE, représentée par Monsieur Grégoire MORAULT, Directeur Général, l'accord cadre relatif aux prestations de fabrication du magazine Vincennes Info - Lot n°2 Fourniture du papier, impression, façonnage et livraison.

L'accord-cadre est à bons de commande, passé pour une période d'un an reconductible tacitement pour une durée maximum de 4 ans, avec un montant minimum annuel de 86 363,64 € HT (95 000,00 € TTC) et un montant maximum annuel de 181 818,18 € HT (200 000,00 € TTC).

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de  
l'administration municipale, des  
ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des  
affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20180622-lmc1H5439H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/06/2018  
Date de Publication : 22/06/2018